



Conférence  
des présidents  
d'université

## LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COMPARAISONS INTERNATIONALES

*Cette note s'appuie sur une analyse des indicateurs de l'OCDE, figurant dans « Regards sur l'éducation », édition 2010 consultable sur [www.ocde.org/edu/eag2010](http://www.ocde.org/edu/eag2010).*

*Les indicateurs retracent, outre les données propres à chaque pays membre, la moyenne des pays de l'OCDE, et dans certains cas, le total des pays de l'OCDE.*

*La moyenne est la moyenne non pondérée de tous les pays de l'OCDE et elle ne tient pas compte de leur taille relative. Le total est la moyenne pondérée en fonction de la taille des pays.*

*S'agissant de l'enseignement tertiaire (dénomination de l'enseignement supérieur dans la terminologie de l'OCDE), plusieurs indicateurs opèrent la distinction entre enseignement tertiaire de type A (Universités et Écoles) et enseignement tertiaire de type B (IUT et STS).*

*Les données monétaires sont exprimées en dollars US (USD), chaque monnaie étant convertie sur la base de la parité de pouvoir d'achat (PPA). Pour la France en 2007: 1 € = 1.07 USD.*

*Les données concernent les années 2007 ou, plus rarement, 2008. Pour la France, elles sont quelquefois actualisées à partir de celles figurant dans le document édité par le ministère « L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France » (décembre 2010), consultable sur [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr).*

*Avant d'aborder l'analyse des principaux indicateurs traitant du financement de l'enseignement supérieur, il est utile d'éclairer ces données par des éléments de contexte qui peuvent influencer sur la manière dont il convient d'interpréter les dépenses d'enseignement supérieur dans les différents pays.*

### I - LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES PAYS DE L'OCDE : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Des éléments de contexte doivent être pris en considération pour interpréter les dépenses d'enseignement supérieur dans les différents pays de l'OCDE. Les principaux concernent la scolarisation selon le type (A ou B) d'enseignement supérieur, le taux d'accès à l'enseignement supérieur, le pourcentage de la population des 25-34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, la durée moyenne des études, l'abandon en cours d'études et la part de la recherche dans la dépense d'enseignement supérieur.

#### 1- La scolarisation selon le niveau d'enseignement (type A ou type B)

La classification OCDE des niveaux d'enseignement opère une distinction entre enseignement supérieur de type A et enseignement supérieur de type B. Les formations supérieures de type B sont des formations courtes axées sur l'acquisition de qualifications pratiques, techniques et professionnelles en vue d'une entrée directe sur le marché du travail. La durée des études est en général de 2 ans, 3 ans maximum. En France sont principalement concernés les BTS et IUT.

Les formations supérieures de type A ont des contenus plus théoriques. Leur durée, d'au moins trois ans, est généralement de 4 ans et plus.

Si les formations de type A sont majoritaires dans tous les pays, les proportions d'étudiants suivant des formations de type B varient d'un pays à l'autre. Dans plusieurs pays, le pourcentage d'étudiants suivant des formations de type B est supérieur à 30 %. C'est le cas de la Belgique, du Canada, de la Corée, de l'Espagne, du Japon et de la Nouvelle-Zélande. En France, 32 % des bacheliers 2009 se sont dirigés vers des études de type B (23 % en STS et 9 % en IUT).

En Allemagne, Angleterre, Danemark, Irlande et Suède le pourcentage d'étudiants suivant des formations de type B est compris entre 15 et 30 %.

Dans les autres pays, le poids de l'enseignement supérieur de type B est inférieur à 15 % et même dans certains pays (Italie, Norvège, Pologne, Portugal et

Pays-Bas), il n'y a pas ou très peu d'enseignement supérieur de type B.

La dépense par étudiant cumulée sur la durée moyenne des études supérieures est plus élevée pour les formations de type A que pour celles de type B.

#### 2- Le taux d'accès d'une classe d'âge à l'enseignement supérieur

L'indicateur OCDE distingue le taux d'accès à un enseignement de type A et le taux d'accès à un enseignement de type B. Il comporte des doubles comptes qui conduisent à l'interpréter avec prudence. C'est ainsi qu'un étudiant qui s'inscrit dans une formation supérieure de type B puis la poursuit dans une formation de type A est décompté comme accédant deux fois à l'enseignement supérieur. L'inverse est également vrai, si bien que les taux d'accès à chacune des catégories A et B ne sont pas additifs. Ces problèmes méthodologiques expliquent que certains pays, dont la France, ne renseignent pas cet indicateur tandis que d'autres ne le renseignent que partiellement.

Le taux d'accès qui peut être considéré comme le plus significatif est celui concernant l'accès à l'enseignement supérieur de type A. La moyenne OCDE des taux d'accès à l'enseignement supérieur de type A est de 53 %. Les pays dont les taux sont les plus élevés – Norvège (66 %), Australie et Suède (62 %), Pays-Bas (57 %), Pologne (78 %) – sont également ceux qui n'ont pas (ou peu) d'enseignement de type B. Ceux qui ont les plus faibles taux – Allemagne (30 %), Espagne (40 %), Japon (48%), France (42 %) – ont un pourcentage élevé d'étudiants suivant des formations de type B.

**Pour les principaux pays de l'OCDE, les taux d'accès d'une génération à l'enseignement supérieur, niveaux A et B confondus et après retraitement des doubles comptes (avec une marge d'approximation), se situent entre 50 % (Italie) et 63 % (États-Unis). Les exceptions les plus notables concernent la Corée, la Finlande, la Suède, la Pologne et l'Islande dont les taux sont compris entre 70 et 80 %. À l'opposé, l'Allemagne et l'Autriche affichent un taux d'accès de l'ordre de 40% qui s'explique par la part importante d'une génération qui poursuit des études post-secondaires, non supérieures (environ 20 % d'une classe d'âge en Allemagne). En France le taux d'accès d'une génération à l'enseignement supérieur est de 53%, formations de type A et B confondus.**

En raison des incertitudes méthodologiques inhérentes à cet indicateur il est utile de le compléter par un autre indicateur concernant le pourcentage de la population des 25-34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

#### 3- Le pourcentage de la population des 25-34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (niveaux A ou B)

En France, la population des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur parmi la population des 25-34 ans est voisine de celle des pays de développement économique comparable : **41 % en France, Australie, Belgique, 40 % aux États-Unis, en Suède, au Danemark, en Espagne, 37 % au Royaume-Uni (moyenne OCDE : 34 %)**. L'Allemagne est une exception notable puisque le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur plafonne à 23%, ce qui s'explique par le fait que 18 % de la classe d'âge des 25-34 ans est titulaire d'un diplôme de fin d'études post-secondaires non enseignement supérieur. C'est, au Canada et au Japon, que le taux de diplômés de l'enseignement supérieur est le plus élevé (55 %) et, dans ces deux pays, les diplômés de niveau B représentent près de la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur (moyenne OCDE : 28 %).

La France se caractérise par une proportion élevée de diplômés de l'enseignement supérieur court (42 % des diplômés), et donc une proportion plus modeste de diplômés des cycles longs, et par la faible part de diplômés de l'enseignement supérieur **dans la population des 25-64 ans** (27 %, légèrement en dessous de la moyenne OCDE à 28 %). Ces chiffres montrent que la France

qui a un taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population des plus de 45 ans plus faible que dans la plupart des pays, est en train de rattraper son retard.

#### 4- La durée moyenne des études supérieures

En France, la durée moyenne des études supérieures est très légèrement supérieure à 4 ans (3 ans pour les études de type B et 4,74 ans pour les études de type A), ce qui est très proche de la moyenne OCDE (4,11 ans). Seuls trois pays ont une durée supérieure à 5 ans : l'Allemagne, l'Australie et les Pays-Bas.

#### 5- L'abandon en cours d'études

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE environ 30% des étudiants abandonnent leurs études supérieures avant l'obtention d'un diplôme. La France est un des pays où ce pourcentage est le plus faible (22%). L'OCDE explique ce taux par le fait qu'une proportion importante d'étudiants (38%) qui abandonnent des études tertiaires de type A, est réorientée avec succès vers l'enseignement tertiaire de type B (IUT, STS). C'est en Italie (52%) et au Royaume-Uni (36%) que les taux d'abandon sont les plus élevés et au Japon le plus faible (9%).

#### 6- La part de la recherche dans la dépense des établissements d'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur les activités de recherche et développement peuvent absorber une part significative de la dépense des établissements. La variation des dépenses au titre de la recherche peut expliquer, en partie, certaines différences de dépenses unitaires globales au titre de l'enseignement supérieur (cf. infra : la dépense d'enseignement supérieur par étudiant).

Dans les principaux pays de l'OCDE, la part de la recherche dans la dépense des établissements d'enseignement supérieur est la suivante :

<b>France :</b>	<b>29 %</b>	<b>Allemagne :</b>	<b>38 %</b>	<b>Espagne :</b>	<b>28 %</b>	<b>Royaume-Uni :</b>	<b>41 %</b>
<b>Belgique :</b>	<b>35 %</b>	<b>Italie :</b>	<b>40 %</b>	<b>Suède :</b>	<b>49 %</b>	<b>États-Unis :</b>	<b>9 %</b>
<b>Canada :</b>	<b>25 %</b>	<b>Pays Bas :</b>	<b>35 %</b>	<b>Norvège :</b>	<b>41 %</b>	<b>Moyenne OCDE :</b>	<b>26 %</b>

La plupart des pays de l'OCDE qui ne sont pas répertoriés ci-dessus (Chili, Grèce, Mexique, Pologne, Portugal, Corée, Turquie...) consacrent à la recherche une part de la dépense d'enseignement supérieur inférieure à 20%. C'est la raison pour laquelle la moyenne OCDE s'établit à 26%. Aux USA, la faible part de la recherche dans la dépense des établissements d'enseignement supérieur s'explique par le fait que la dépense nationale de recherche est financée aux 2/3 par les entreprises et que l'indicateur OCDE n'inclut pas les dépenses effectuées par les universités à destination des entreprises.

#### Le positionnement de la France par rapport aux différents indicateurs conduit à opérer plusieurs constats.

Il faut d'abord rappeler que si la proportion de bacheliers dans une génération a fortement augmenté entre 1985 et 1995 (de 30% à 62%) elle s'est stabilisée autour de 62% entre 1995 et 2005. Elle a à nouveau progressé ces dernières années pour atteindre 67% en 2009. L'important essor du baccalauréat professionnel (mis en place en 1987, il représente 23% des bacheliers en 2009) explique pour une part la progression constatée depuis 1935. Or, lorsque les bacheliers professionnels accèdent à l'enseignement supérieur (c'est le cas pour la moitié d'entre eux) c'est essentiellement en STS. Cette nouvelle répartition des bacheliers entre séries générales, technologiques et professionnelles explique la progression de l'enseignement supérieur de type B.

Le taux d'accès d'une génération à l'enseignement supérieur est légèrement plus faible en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Si le taux d'accès à l'enseignement supérieur de type A (43%) est assez largement inférieur à la moyenne OCDE (53%), cet écart n'est qu'en partie compensé par l'accès à l'enseignement supérieur de type B plus important en France que dans la majorité des pays de l'OCDE.

Mais si le taux d'accès à l'enseignement supérieur est légèrement plus faible en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE et notamment que dans les pays économiquement comparables, le taux d'abandon des études avant l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur y est plus faible que dans la plupart des pays. Si bien que le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur dans la classe d'âge des 25-34 ans situe la France parmi les pays les plus avancés. Elle se distingue par une proportion élevée des diplômés de l'enseignement supérieur court et finalisé et par une proportion plus modeste de diplômés des cycles longs.

## II - LA DÉPENSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DÉPENSE D'ENSEIGNEMENT en 2007 en % du PIB

Pays	Dépense intérieure d'éducation		Dépense d'enseignement supérieur		Financement de l'enseignement supérieur public/privé	
	2000	2007	2000	2007	Public	Privé
France	6,4	6,0	1,3	1,4	1,2	0,2
Allemagne	4,9	4,7	1,1	1,1	0,9	0,2
Belgique	6,1	6,1	1,3	1,3	1,2	0,1
Italie	4,5	4,5	0,9	0,9	0,6	0,3
Japon	5,0	4,9	1,4	1,5	0,5	1,0
Pays-Bas	5,1	5,6	1,4	1,5	1,1	0,4
Pays Nordiques <sup>(1)</sup>	5,9	6,1	1,5	1,6	1,5	0,1
Espagne	4,8	4,8	1,1	1,1	0,9	0,2
Royaume-Uni	4,9	5,8	1,0	1,3	0,7	0,6
États-Unis	7,0	7,6	2,7	3,1	1,0	2,1
Moyenne OCDE	5,2	5,7	1,3	1,5	1,0	0,5
Total OCDE	6,2	6,2	-	2,1	0,9	1,2

1) Moyenne Suède, Norvège, Finlande et Danemark

Commentaires :

- depuis plusieurs années, la dépense intérieure d'éducation de la France progresse moins que le PIB, à l'exclusion de la part consacrée à l'enseignement supérieur ;
- la part de la dépense intérieure d'éducation consacrée à l'enseignement supérieur progresse dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE ;
- le financement de l'enseignement supérieur est majoritairement assuré par des fonds publics. Toutefois, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la part du financement public a régressé au cours des dernières années : elle est passée de 80% en 1995 à 70% en 2007. Cette diminution s'explique par l'augmentation des frais de scolarité dans plusieurs pays et, dans une moindre mesure, par une plus grande participation des entreprises (contrats de recherche ou financement « philanthropique ») au financement de l'enseignement supérieur ;
- en France, la part des financements publics est très importante (de l'ordre de 85%, stable sur les dernières années). Seuls les pays scandinaves, l'Espagne, et la Belgique ont une structure de financement comparable. A l'opposé, plusieurs pays, notamment ceux où la dépense d'enseignement est élevée, recourent fortement à des financements privés : USA et Japon (2/3), Australie (60%). Le Royaume-Uni présente une situation atypique : alors qu'il ne consacre que 1,3% de son PIB à l'enseignement supérieur, la part dévolue aux financements privés y est très importante (plus de 40%). Les pays où la part des financements privés est très importante sont aussi ceux où les droits de scolarité sont les plus élevés (cf. infra) ;
- la part du financement assuré par les entreprises est faible dans tous les pays (moins de 10%), à l'exception des USA (36%) et du Canada (24%) ;
- enfin, il est intéressant de constater que si la part privée dans le financement de l'enseignement supérieur s'accroît, il n'y a pas pour autant de substitution des financements privés à des financements publics. Ces derniers ont également fortement augmenté, y compris dans les pays où les dépenses privées ont le plus progressé. En France, la dépense publique d'enseignement supérieur a progressé de 15% en volume entre 2000 et 2007, (progression moyenne pour les pays de l'OCDE 27%).

## III - QUE FINANCE LA DÉPENSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

La dépense d'enseignement supérieur finance du fonctionnement, y compris les aides directes aux étudiants, et de l'investissement. Le poids de chacune de ces dépenses est du même ordre dans la plupart des pays de l'OCDE : 90% pour le fonctionnement et 10% pour l'investissement (France 91% et 9%)

**La dépense française d'enseignement supérieur se caractérise par la part prépondérante qui, dans la dépense de fonctionnement, est consacrée à la rémunération des personnels.** Cette part représente près de 80% de la dépense de fonctionnement alors que la moyenne de l'OCDE se situe à 68%. À l'intérieur de la dépense de rémunération, la part consacrée aux personnels enseignants pèse pour 63% et celle dédiée aux non enseignants pour 37% (c'est exactement la moyenne OCDE).

Si on analyse plus finement la situation française, on peut faire plusieurs constats :

- avec un nombre moyen de 16,2 étudiants par enseignant, la France est assez proche en terme d'encadrement de la moyenne des pays de l'OCDE (15,6). Seuls quatre pays ont une situation beaucoup plus favorable avec moins de 12 étudiants par enseignant : l'Allemagne, l'Espagne, le Japon, et la Suède. Bien que les données sur les personnels non enseignants soient moins complètes

et exploitables, des pays pouvant opter pour des situations externalisées, elles ne montrent pas une spécificité française en ce domaine ;

- il n'y a pas d'indicateur OCDE consacré au niveau des salaires des personnels de l'enseignement supérieur, mais il est peu probable qu'il soit à l'origine de la spécificité française. S'agissant des enseignants du second degré<sup>(1)</sup>, leurs rémunérations sont très proches de celles des enseignants de pays économiquement comparables (plutôt moins élevées en début de carrière et légèrement plus en fin de carrière).

Ni les taux d'encadrement ni les niveaux de rémunération n'expliquent donc le poids relativement important de la dépense de personnels. Il semble plutôt que ce constat doive être mis en relation avec la faiblesse de la dépense de fonctionnement hors dépense de personnels, et plus particulièrement avec le faible montant des aides publiques destinées aux étudiants comparé à celui de la plupart des pays de l'OCDE (cf. infra).

(1) Leur poids dans l'enseignement supérieur français est important : 15 % des enseignants des universités, la totalité des enseignants en CPGE et STS.

## IV - LA DÉPENSE PAR ÉTUDIANT

En 2007, la dépense annuelle par étudiant s'est élevée en France à 12 773 USD (moyenne OCDE : 12 907 et total OCDE : 16 625). Entre 2000 et 2007, la dépense française par étudiant a augmenté, en volume de 12 % (+ 14 % pour la moyenne OCDE). Si on limite la comparaison aux pays économiquement les plus développés, la France est, à l'exception de l'Italie, celui où la dépense par étudiant est la moins élevée<sup>(2)</sup>.

### LA DÉPENSE PAR ÉTUDIANT en 2007

Pays	Dépense par étudiant en 2007 (en USD)		Variation 2000 – 2007 Recherche incluse
	Y compris recherche	Hors recherche	
France	12 773	9 001	+ 12 %
Allemagne	13 823	8 534	+ 2 %
Australie	14 726	9 214	+ 11 %
Belgique	13 482	8 786	+ 5 %
Canada	20 278	14 731	+ 19 %
Espagne	12 548	8 954	+ 37 %
Italie	8 673	5 447	=
Japon	14 201	Non disponible	+ 14 %
Pays Nordiques <sup>(1)</sup>	16 383	9 250	+ 10 %
Royaume-Uni	15 463	9 023	+ 61 %
États-Unis	27 010	24 230	+ 12 %
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>12 907</b>	<b>8 970</b>	<b>+ 14 %</b>
<b>Total OCDE</b>	<b>16 625</b>	<b>13 896</b>	<b>Non disponible</b>

(1) Moyenne Suède, Norvège, Finlande et Danemark

(2) Pour 2009, le ministère chiffre la dépense moyenne par étudiant à 11 260 € dont 10 220 pour un étudiant en université, 13 730 pour un étudiant en STS et 14 850 pour un étudiant en CPGE.

Commentaires :

- L'examen de la dépense par élève ou par étudiant montre que la dépense française par élève de l'enseignement secondaire (9 532 USD) est largement supérieure à celle de la moyenne OCDE (8 267 USD), et l'écart se creuse pour le second cycle du secondaire (respectivement 11 082 USD et 8 746). En revanche, la France est en dessous de la moyenne OCDE pour l'enseignement primaire (hors pré-élémentaire) et (légèrement) pour l'enseignement supérieur.

- Si on exclut la recherche universitaire de la dépense par étudiant, le positionnement de la France par rapport à l'ensemble des pays de l'OCDE s'améliore légèrement. Toutefois, hors recherche, la dépense par étudiant (9 001 USD) est inférieure à celle par élève du secondaire (9 532) et a fortiori par lycéen (11 082). Semblable situation ne se rencontre qu'en Italie.

**Ces données font ressortir le caractère atypique de la structure française du financement de l'éducation qui « privilégie » l'enseignement secondaire et plus spécialement le second cycle du secondaire par rapport aux deux autres niveaux d'enseignement (primaire et supérieur).**

## V - LES FRAIS DE SCOLARITÉ ET LES AIDES PUBLIQUES AUX ÉTUDIANTS

### Les frais de scolarité

La part des dépenses au titre de l'enseignement supérieur qui est financée par les particuliers et par d'autres entités privées dont les entreprises, varie fortement d'un pays à l'autre (5 % dans les pays nordiques et plus de 40 % en

Australie, au Canada, aux États-Unis et au Japon). La contribution des entreprises au financement de l'enseignement supérieur est, dans quatre pays sur cinq, inférieure à 10 %. Dans les autres pays, elle ne dépasse jamais 15 % (USA et Canada exceptés). C'est donc la contribution des familles qui, sous forme de droits de scolarité, représente l'essentiel des financements privés à l'exception des pays où les étudiants n'acquittent pas de frais de scolarité.

Les frais de scolarité acquittés par les étudiants varient d'un pays à l'autre. A l'intérieur d'un même pays, ils varient souvent selon le niveau des formations suivies ou encore selon la nationalité de l'étudiant. Plus rarement, ils varient en fonction des revenus de la famille de l'étudiant : c'est le cas en France où les boursiers sont exonérés des droits d'inscription. Les données qui suivent concernent l'année universitaire 2007-2008, (l'augmentation des droits d'inscription intervenue récemment en Angleterre n'est donc pas prise en compte) et elles portent sur les frais de scolarité moyens demandés aux étudiants nationaux par les établissements publics de type A.

Il n'y a pas de frais de scolarité dans huit pays de l'OCDE dont les quatre pays nordiques et l'Irlande. Faibles en France et en Belgique (autour de 500 USD), ils avoisinent 1 000 USD en Italie, en Autriche, en Espagne ainsi qu'au Portugal. Ils sont supérieurs à 1 500 USD aux Pays-Bas et à 3 500 USD au Canada et en Australie (4 000 USD). C'est au Japon, en Corée, au Royaume-Uni<sup>(3)</sup> (4 800 USD) et aux États-Unis (6 000 USD) qu'ils sont les plus élevés.

Dans plusieurs pays (Autriche, Italie, Portugal et surtout Royaume Uni), les frais de scolarité ont sensiblement augmenté au cours des dernières années, alors que l'Irlande les a supprimés pour ses nationaux.

Ces chiffres, qui sont des moyennes, cachent de fortes disparités. C'est ainsi qu'aux États-Unis, les droits d'inscription peuvent varier selon l'établissement fréquenté de 2 000 à 30 000 USD.

**Ces différences entre pays sont le reflet de choix politiques. Les pays en faveur de la gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur mettent en avant l'égalité des chances et l'importance des bénéfices sociaux de l'éducation supérieure. Au contraire, les pays qui défendent des droits d'inscription substantiels fondent leur argumentaire sur les bénéfices privés de l'éducation supérieure.**

(3) Avant l'augmentation décidée fin 2010 qui s'est par ailleurs accompagnée d'une diminution du budget de l'enseignement supérieur de 600 M€.

### Les aides publiques aux étudiants

Comme pour les droits d'inscription les données de l'OCDE ne concernent que les aides publiques aux étudiants fréquentant l'enseignement supérieur de type A. Les aides publiques sont allouées soit sous forme de bourses, soit sous forme de prêts d'études publics, soit sous forme d'aides publiques en espèces ou en nature expressément destinées à couvrir les frais de logement, de transport et de restauration. Elles n'incluent ni les allègements fiscaux dont bénéficient les familles des étudiants (en France, ces allègements se sont élevés en 2009 à 1 564 M€), ni l'allocation de logement à caractère social (ALS) qui n'est pas une aide réservée aux étudiants même s'ils en sont les principaux bénéficiaires (montant 2009 pour les étudiants : 1 113 M€).

Dans les pays de l'OCDE, les aides publiques sous forme de bourses représentent en moyenne 11,5 % du budget public de l'enseignement supérieur. Ce pourcentage est nettement plus faible en France puisqu'il n'atteint que 7 %, ce qui fait de la France un des pays où les aides publiques directes aux étudiants sont les moins élevées. Le Royaume-Uni (6 %), le Canada (4 %) et le Japon (1 %) ont des taux moins élevés, mais en contrepartie ils ont des systèmes de prêts d'études publics très développés.

**La France est parmi l'ensemble des pays de développement comparable, celui où le pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une aide sous forme de bourses ou de prêts est le plus bas (25 %), à l'exception de l'Italie (17 %).**

Les systèmes de prêts d'études publics sont assez récents et ils ont été instaurés à partir des années 80 en lien avec l'accroissement de la scolarisation dans l'enseignement supérieur.

La proportion d'étudiants bénéficiant d'un prêt public est particulièrement élevée en Australie (80 %), en Nouvelle-Zélande (66 %), en Suède (70 %), en Norvège (65 %) et aux USA (55 %). Un tiers des étudiants est concerné au Japon et aux Pays-Bas. Les données pour le Royaume-Uni et l'Allemagne ne sont pas indiquées mais les prêts y représentent respectivement 80 % et un tiers des aides publiques allouées aux étudiants.

S'agissant des montants annuels moyens des prêts, ils varient de 3 000 USD à 6 500 USD (USA). Dans plusieurs pays, le système de remboursement est fonction des revenus des diplômés et le remboursement ne débute qu'à partir d'un seuil minimum de revenu annuel. C'est notamment le cas en Australie, Nouvelle-Zélande, ainsi qu'aux Pays-Bas et au Royaume Uni. Ce seuil est généralement situé autour de 25 000 USD. Dans la quasi-totalité des pays, les taux d'intérêt sont bonifiés.

La comparaison des frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement supérieur et les aides financières dont bénéficient les étudiants



montre qu'il n'existe pas de relation univoque entre les droits d'inscription et l'importance des aides accordés aux étudiants. L'OCDE classe les pays en quatre groupes :

- Groupe 1 : les pays où les frais de scolarité sont peu élevés, voire nuls, mais où les étudiants bénéficient d'aides généreuses. Ce profil s'observe essentiellement dans les pays nordiques où les droits sont nuls et où plus de la moitié des étudiants (la quasi-totalité en Suède) bénéficie d'une bourse ou d'un prêt d'études public. Dans ces pays le taux d'accès à l'enseignement supérieur est très élevé, de l'ordre de 70 % ;
- Groupe 2 : les pays où les frais de scolarité sont élevés et où les systèmes d'aides aux étudiants sont bien développés. C'est le cas des Pays-Bas, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis, et, dans une moindre mesure, du Royaume-Uni. Dans certains de ces pays (Australie, Nouvelle-Zélande), les taux d'accès à l'enseignement supérieur sont parmi les plus élevés. Dans les autres ils sont supérieurs à la moyenne OCDE ;
- Groupe 3 : les pays où les frais de scolarité sont élevés, mais où les systèmes d'aides aux étudiants sont moins développés. C'est le cas de la Corée et du Japon. Le cas de la Corée est très atypique puisque c'est un pays où le taux d'accès à l'enseignement supérieur est élevé (60 %), alors qu'il est inférieur à la moyenne OCDE au Japon où le poids de l'enseignement supérieur privé est prédominant ;
- Groupe 4 : les pays où les frais de scolarité sont peu élevés et où les systèmes d'aides aux étudiants sont moins développés. C'est notamment le cas de la France, de l'Espagne, de la Belgique, du Portugal, de l'Italie, et de l'Irlande. Le taux moyen d'accès à l'enseignement supérieur de type A est relativement faible dans ce groupe de pays, même s'il est partiellement compensé par un taux élevé d'accès à l'enseignement supérieur de type B en Belgique ou en France.

La quasi-totalité des pays de l'OCDE a connu une massification de l'enseignement supérieur au cours de ces deux dernières décennies. Face à cette situation, se pose la question du mode de financement de l'enseignement supérieur et notamment de la répartition entre financements publics et financements privés. Ce débat s'appuie sur plusieurs considérations. L'une privilégie l'importance des bénéficiaires, pour l'ensemble de la société, de l'éducation supérieure perçue moins comme une charge pour les finances publiques que comme l'un des éléments déterminants de solutions à venir pour les sociétés. Une autre met l'accent sur l'importance de rendements privés de l'enseignement supérieur en termes d'accès à l'emploi et notamment aux emplois les plus qualifiés donc les mieux rémunérés. Enfin, restaurer l'égalité des chances est pour tous les pays un enjeu majeur, le financement public de l'enseignement supérieur ayant souvent des aspects anti-redistributifs dans la mesure où ce sont les jeunes issus des milieux favorisés qui profiteront le plus de ce niveau d'enseignement.

Les difficultés de financement de l'enseignement supérieur liées au recensement des marges budgétaires ont conduit de nombreux pays à réformer leur système de financement à travers une augmentation des droits d'inscription et la mise en place de systèmes de prêts à taux réduit. L'Australie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, ont emprunté cette voie à l'instar des États-Unis et du Japon. D'autres pays et notamment les pays nordiques ont fortement accru les financements publics en maintenant la gratuité de l'enseignement supérieur, tout en apportant un fort soutien financier aux étudiants sous forme de bourses ou de prêts.

Si dans la quasi-totalité des pays, la part des financements privés a augmenté au cours des dernières années, elle n'a pas pour autant explosé et les financements publics ont également fortement progressé. Il n'y a pas eu substitution de financements privés à des financements publics, à l'exception récente de l'Angleterre. En tout état de cause, les financements privés sont d'autant moins extensibles que leur augmentation provient des droits d'inscription alors que la contribution des entreprises, qui plafonne autour de 10 %, évolue peu.

Dans ce contexte général, comment se situe la France ?

- La structure française de financement de l'éducation est très atypique. La France est très largement au dessus de la moyenne OCDE pour le financement du lycée (+27 % par élève) et plus généralement du second degré (+15 %). Cette situation a son origine dans les taux d'encadrement très élevés en lycée. En revanche, la France est en dessous de la moyenne OCDE pour le premier degré (-15 % hors pré-élémentaire) et tout juste à la moyenne OCDE pour l'enseignement supérieur. Mais si on limite la comparaison aux pays OCDE économiquement les plus développés, alors la dépense française par étudiant est inférieure de près de 20 % à la moyenne de ces pays.
- Les indicateurs OCDE se sont documentés à partir de dépenses nationales moyennes. Ils traduisent imparfaitement la complexité de la situation française qui se caractérise par le morcellement de l'enseignement supérieur et par la dualité écoles – universités. Or, entre le coût d'un étudiant en CPGE et celui d'un étudiant en Université, l'écart est proche de 50 %.
- La ventilation de la dépense d'enseignement supérieur entre les différents

postes de dépenses de personnels (70 %) est plus élevée en France que dans les autres pays, Espagne exceptée. Ce constat ne s'explique ni par les taux d'encadrement, proches de la moyenne OCDE, ni par les niveaux de rémunération. L'explication réside dans la faiblesse relative d'autres catégories de dépenses et, en l'occurrence, des aides publiques versées aux étudiants. La France est en effet, avec l'Espagne le pays où le pourcentage de la dépense d'enseignement supérieur consacrée aux aides aux étudiants est le plus faible et où la proportion d'étudiants bénéficiant d'une aide sous forme de bourses ou de prêts est la plus basse (25 %), à l'exception de l'Italie.

Il est vrai que les données sur les aides aux étudiants publiées par l'OCDE ne font apparaître pour la France comme pour les autres pays, ni les aides fiscales (1,5 M€ en 2009) considérées, à juste titre, comme une aide à la famille et non à l'étudiant, ni les allocations logement (1,2 M€) car elles ne sont pas réservées aux étudiants. Ces deux dispositifs sont, au moins en partie, anti-redistributifs.

- Les comparaisons internationales sur le financement de l'enseignement supérieur réalisées à partir des indicateurs OCDE montrent qu'ici la dépense française par étudiant peine à atteindre la moyenne OCDE, c'est essentiellement dû au faible niveau des aides financières accordées aux étudiants et non à un sous-financement de la production du service d'enseignement. S'agissant de cette production, ce qui pose problème, c'est moins le montant moyen qui lui est consacré par étudiant que les disparités très importantes selon les filières de formation.

En France, le financement de l'enseignement supérieur est assuré à hauteur de 74 % par l'Etat, de 10 % par les collectivités territoriales et, à raison, de 8 % chacun, par les ménages et les entreprises. Le financement est donc essentiellement public (84 % au lieu de 70 % pour la moyenne OCDE) et la part respective des financements publics et des financements privés est restée stable au cours de la dernière décennie.

En dépit des recours, au cours de ces dernières années, à des modes originaux de financements publics dont une partie permet le rattrapage des insuffisances de financement constatées entre les années 2000 et 2007, le problème du partage des coûts entre le contribuable et l'utilisateur, est posé.

Les particularités françaises en matière de financement de l'éducation ne sont pas critiquables sous le seul prétexte qu'elles nous éloigneraient de la moyenne des pays de l'OCDE. Mais la gratuité ou la quasi-gratuité est-elle inséparable de la conception française du service public de l'enseignement supérieur ? Pour tous les services publics à l'exception de ceux qui correspondent à des fonctions régionales ou à des services imposés (par exemple, la scolarité obligatoire), la règle est le partage des coûts entre le contribuable et l'utilisateur. Le moment n'est-il pas venu de réfléchir aux conditions et modalités d'une nouvelle répartition pour l'enseignement supérieur ? Parmi ces conditions figure une remise à plat du système des aides aux étudiants « système d'une rare complexité... et surtout d'une singulière iniquité, à la fois sociale et territoriale » (rapport Wauquiez – 2006).

## ANNEXE

### AIDES FINANCIÈRES AUX ÉTUDIANTS EN POURCENTAGE DE LA DÉPENSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Année 2007

Pays	Bourses (% dép. publique)	Prêts d'étude (% dép. publique)	Bourses + prêts (% dép. publique)	Bourses + prêts (% dép. totale)
Australie	13,2	17,8	31	15,5
Belgique	13,6	-	13,6	12,5
France	8	-	8	6,8
Allemagne	14,4	5,2	19,5	16
Italie	16,6	-	16,6	13
Japon	0,7	22,5	23,2	8
Pays-Bas	12,3	17,2	29,6	21
Norvège	13,9	27,8	41,7	35
Portugal	11,6	-	11,6	7,5
Espagne	7,9	-	7,9	6,5
Suède	10,2	15,6	25,8	22,5
Royaume-Uni	5,6	20,8	26,4	18
État-Unis	13,1	17,9	30,9	10,7
Moyenne OCDE	10,2	8,9	18,4	12,3